

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 16/07/2021

Projet éolien

Invitation des différents propriétaires concernés par le projet éolien de la société Bayware.

Les élus souhaitaient obtenir l'avis de ceux-ci afin de prendre leur décision.

Après échanges, et concertation sur le sujet, les propriétaires ont dit qu'ils n'étaient pas favorables au projet. Le conseil, pour suivre leur avis, a ensuite émis un avis défavorable au projet.

Modification des statuts de Morlaix Communauté

Les conseillers ont adopté une délibération du conseil communautaire du 10 mai sur la modification des statuts de Morlaix-communauté portant sur l'intégration de la gestion d'une halte-garderie itinérante, Loustic Bihan, et du Relais d'assistants maternels, géré, aujourd'hui, par l'association Don Bosco. Cette prise de compétence partielle dans le domaine de la petite enfance serait effective à compter du 1er septembre 2021.

Unanimité

Participation financière à la destruction de nid de frelon

Accord du conseil pour accorder une aide financière aux administrés bordsorhelois, sur présentation de facture, justificatif de domicile et RIB. Montant de la participation à hauteur de 50% et plafonnée à 50 € par an.

Unanimité

Subvention aux associations 2021

- Amicale laïque	500 €
- Voyages éducatifs scolaires	50€/élève/année
- Ar Re Yaouank Gwechall	110 €
- Société de Chasse « La Diane »	160 €
- Association de Gymnastique	110 €
- Amicale Employés communaux	110 €
- Chemins et Patrimoine	110 €
- RASED	30 €
- Anciens Combattants	110 €
- ADMR	350 €
- L'épicier du cœur	110 €

Unanimité

Centre de loisirs 2021

Le centre de loisirs a ouvert ses portes du 12 Juillet au 30 juillet 2021 pour accueillir les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial. (de 4 € à 12 € / jour pour un enfant de la commune et de 6€ à 14€/ jour pour un enfant extérieur)

Unanimité

Loyer du local commercial

Reconduction du loyer mensuel du commerce à la somme de 415.69 € par mois à compter du 01 Aout 2021 à jusqu'au 31 juillet 2022.

Unanimité

Renouvellement mise à disposition du local situé en centre bourg, convention

Reconduction du loyer mensuel de l'épicerie solidaire à la somme de 200 € par mois.

Unanimité

Décision Modificative n°2 - Budget Commune

Une décision modificative doit être prise pour le budget commune : ajustement des opérations d'ordre pour l'équilibre du budget.

Unanimité

Déclassement de parcelle

Désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle de 129 m2 située à Kerverder. L'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Unanimité